

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

8/1 – APPEL A PROJETS « PROJETS INNOVANTS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE » - PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Dans la continuité du « Plan Priorité Jeunesse » institué en 2013, le Gouvernement a souhaité poursuivre son action en direction des jeunes par la création, au sein du nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), d'une action « projets innovants en faveur de la jeunesse » dont l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est l'opérateur.

Dans ce cadre, un appel à projets doté de 59 millions d'euros de subvention a été lancé en février 2015 destiné à favoriser, sur un territoire donné, l'émergence de « politiques de jeunesse globales et intégrées ». Elles doivent permettre de traiter les problématiques des jeunes de façon cohérente en évitant l'écueil d'une juxtaposition d'initiatives sectorielles non coordonnées.

Sollicitée par le Ministre de la Jeunesse pour le portage d'une candidature intercommunale, la Métropole Européenne de Lille a entamé un travail en ce sens avec les communes du territoire partageant des indicateurs jeunesse importants et confrontées à des difficultés socio-économiques.

Différentes communes dont Mons en Barœul et des associations locales œuvrant pour la jeunesse ont décidé de s'engager comme partenaires sur la base de l'accord de groupement désignant la Métropole Européenne de Lille comme porteur du projet, seul signataire de la convention pluriannuelle attributive de subvention et destinataire unique des versements de fonds PIA.

### **1) Présentation du projet métropolitain**

Les indications sur l'appel à projets, les enjeux prioritaires identifiés par les villes partenaires ainsi que les retours d'expériences et projets locaux ont permis de déposer une candidature le 15 mai 2016 basée sur trois leviers majeurs :

- améliorer la connaissance des jeunes et de leurs parcours à l'échelle métropolitaine « les jeunes de la Métropole »,
- fluidifier le parcours du jeune en organisant la réponse territoriale, du repérage à l'emploi : une nécessaire coordination,
- mutualiser, coordonner et simplifier les actions jeunesse.

Au-delà des leviers d'actions permettant d'organiser et de structurer l'offre jeunesse sur un plan supra communal, les partenaires du projet s'accordent à développer des actions structurantes en direction de la jeunesse autour de 4 axes privilégiés :

- développer des circuits courts de mise à l'emploi par un partenariat renforcé entre le monde de l'entreprise et les jeunes en insertion,
- encourager la mobilité locale et internationale,

- favoriser l'engagement citoyen des jeunes et la participation des jeunes aux projets,
- accompagner les pratiques numériques des jeunes.

La durée totale du projet est de quatre ans (2016-2020).

## **2) Public cible**

L'appel à projets visant la cible 13-30 ans, l'ANRU a précisé que le public des projets peut être réduit en se concentrant plus particulièrement sur certains jeunes de cette tranche d'âge. Compte tenu des compétences de la MEL et en raison des deux thématiques principales (mise à l'emploi des jeunes et mobilité), les propositions s'orientent vers les 16 à 25 ans en capacité de se déplacer et d'être employables. Pour autant, les actions relevant de l'engagement citoyen et du numérique se développeront sur une cible plus large.

## **3) Finances**

Le projet métropolitain est décliné en 35 fiches permettant de mettre en valeur un plan d'actions opérationnel pour un coût global de 17 982 859 €. Le montant prévisionnel de la subvention sollicitée dans le cadre du PIA jeunesse s'élève à environ 7 890 871 €.

La Métropole Européenne de Lille est le porteur du projet de PIA jeunesse métropolitain. Cela signifie que la MEL sera le seul interlocuteur de l'ANRU et responsable de l'avancement du projet global y compris des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage des partenaires. La MEL percevra l'ensemble de la subvention PIA et devra reverser cette subvention à ses partenaires. Ainsi, la MEL, en lien avec ses partenaires, a sollicité une subvention prévisionnelle d'environ 7,9 millions d'euros auprès du PIA Jeunesse. Sur cette subvention prévisionnelle de 7,9 millions, la MEL devra reverser environ 7,4 millions d'euros à ses partenaires (communes et associations).

Si la candidature de la Métropole Européenne de Lille est retenue par l'ANRU, une convention définissant les modalités de soutien devra ensuite être signée entre l'ANRU et la MEL. Cette convention précisera les modalités d'intervention de l'ANRU qui consistent notamment en une aide maximale de 50 % du coût total du projet.

Parallèlement à la convention pluriannuelle entre l'ANRU et la MEL, la MEL devra mettre en place des conventions particulières avec chaque partenaire. Ces conventions particulières définiront les actions à mettre en place par chaque partenaire, leurs calendriers de réalisation, les modalités de reversement de la subvention PIA par la MEL à chaque partenaire ainsi que les modalités de contrôle de la MEL par rapport à l'avancement des actions.

Concrètement, pour la commune de Mons en Barœul, **3 actions** sont proposées :

**Levier 2 : Fluidifier le parcours du jeune en organisant la réponse territoriale, du repérage à l'emploi.**

Action 1 : Vers un projet de coopération locale jeunesse

L'objectif de cette action est de mettre en place une structure ressource pour la jeunesse (incluant les structures existantes et travaillant sur la mise en réseau), dans un lieu unique et identifié afin de faire émerger des projets dans lesquels les jeunes peuvent s'investir.

**Axe 3 : Favoriser l'engagement citoyen des jeunes et la participation aux projets.**

Action 25 : S'engager sur le territoire dans un rapport gagnant-gagnant.

L'objectif est d'accompagner des jeunes dans la réalisation de projets au sein d'associations métropolitaines afin de les encourager à produire du changement dans leur environnement et de susciter leur engagement citoyen dans le monde associatif.

Compléter l'aide au financement du BAFA pour permettre aux jeunes d'obtenir cette formation qualifiante et ainsi répondre au besoin important de recrutement d'animateurs (expérimentation à Lille et Mons en Barœul avant déploiement métropolitain).

**Axe 4: Accompagner les pratiques numériques des jeunes.**

Action 33 : Internet et réseaux sociaux une éducation à renforcer

Amener les jeunes (et leurs parents) à réfléchir à leurs pratiques d'internet et les outiller pour faire face aux dérives (expérimentation à Mons en Barœul avant déploiement métropolitain).

Le budget total de ces actions est estimé à **451 000 €**.

En conséquence, Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'accord de groupement,
- signer les conventions subséquentes avec la MEL,
- percevoir les recettes correspondantes.